

Prêt à aider

Le nouveau régime d'aides à l'innovation, au développement et à la recherche présenté mardi

LUXEMBOURG
CATHERINE KURZAWA

Avec une enveloppe de 200 millions d'euros jusqu'en 2020, le ministère de l'Economie ne lésine pas sur les moyens pour aider les entreprises dans la RDI (recherche, développement et innovation). Mardi matin, une conférence publique a réuni des entrepreneurs intéressés par ce régime de soutien, des acteurs de terrain comme Luxinnovation mais aussi quelques représentants des pouvoirs publics.

«Dans le contexte actuel, l'innovation est synonyme de survie», a insisté dans son discours le directeur de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen. Ce dernier est revenu sur les structures en place pour guider et accompagner les start-up: la House of Entrepreneurship tout d'abord, où des conseils et un soutien administratif sont proposés. Les différents incubateurs ensuite, comme la House of Start-up qui devrait ouvrir prochainement ses portes à Bonnevoie dans l'immeuble Dôme. Quant à la Mutualité de Cautionnement de la Chambre de Commerce, elle peut appuyer la demande de financement des jeunes pousses. Mais celles-ci peuvent aussi bénéficier d'une série d'aides auprès du ministère de l'Economie.

Des aides variables

Pour les décrocher, Luxinnovation accompagne les start-up dans les démarches. Une fois le dossier instruit auprès du ministère, une décision est prise et le paiement peut être accordé sur base des frais réels. Les montants varient selon la taille de l'entreprise mais aussi l'objet de leur demande. Il existe en effet des aides à l'innovation, au développement de projets, à l'accélération des entreprises et celles liées à des démarches sectorielles.

Par exemple, les PME peuvent bénéficier jusqu'à 50% de cofinancement pour des services externes liés à des activités d'innovation. Mais ce n'est pas tout: la loi de mai 2017 prévoit aussi une majoration des aides



Francine Closerner et Carlo Thelen ont présenté le nouveau dispositif

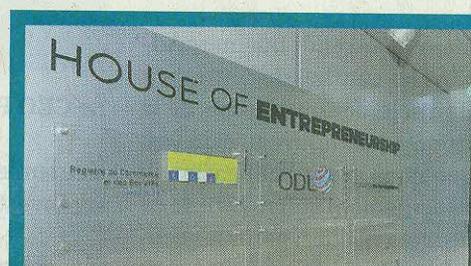
Photo: Edit

en cas d'approche collaborative comme lorsque deux entreprises de taille différente veulent collaborer mais aussi une entreprise privée avec un centre de recherche.

«Il y a une réelle demande de la part des entreprises publiques pour collaborer avec les entreprises», a insisté la secrétaire d'Etat à l'Economie, Francine Closerner. Celle-ci a ajouté que «pour les secteurs cibles, les aides à la RDI peuvent avoir un effet levier très important». Il s'agit ici des domaines représentés par un cluster, Luxinnovation en compte huit. Mais l'ensemble des entreprises actives dans tous les secteurs d'activités peuvent prétendre aux aides à la RDI, a rappelé Francine Closerner pour qui «chacun trouve son compte et ceci, tout au long de la chaîne d'innovation».

En pratique, les start-up intéressées peuvent prendre contact avec Luxinnovation qui les aidera dans la préparation de leur demande d'aides.

➔ www.luxinnovation.lu



HOUSE OF ENTREPRENEURSHIP

Un accompagnement direct

Inaugurée en octobre 2016, la «House of Entrepreneurship» se veut être le point d'information et de guidance pour toutes les entreprises. Carlo Thelen a dévoilé quelques données concernant l'année 2017:

- Plus de 16.000 appels téléphoniques
- Plus de 8.000 e-mails traités
- Plus de 8.000 rendez-vous physiques

➔ www.houseofentrepreneurship.lu